

DATE DE LANCEMENT
15 octobre
2019

CODIFAB
comité professionnel de développement
des industries françaises de l'ameublement et du bois



UN ACCÉLÉRATEUR BOIS, POURQUOI ?

- Parce que le bois est une ressource durable dont la France est riche et que son savoir-faire doit être valorisé sur la scène internationale
- Parce que la France ne valorise pas suffisamment ses savoir-faire en matière de transformation, exportant des ressources naturelles brutes et rachetant des produits transformés à l'étranger, perdant ainsi une valeur ajoutée potentielle conséquente
- Pour apprendre aux acteurs de la filière de l'amont et de l'aval de la filière bois à travailler ensemble, en instaurant une coopération verticale et horizontale favorisant les circuits courts, pour capter ensemble de nouveaux marchés
- Pour permettre aux entreprises de la filière de mieux valoriser les ressources et pérenniser les approvisionnements
- Pour identifier, attirer et développer des talents afin de se doter de compétences nouvelles telles que le marketing ou l'innovation...

BPIFRANCE, CODIFAB, FBF ET LE MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE S'ALLIENT POUR CONCEVOIR, COFINANCER ET OPÉRER L'ACCÉLÉRATEUR BOIS



PAR QUI ?

- Le **CODIFAB (Comité professionnel de Développement des Industries Françaises de l'Ameublement et du Bois)** a pour mission de conduire et financer des actions collectives de la filière ; ceci par le produit d'une taxe fiscale affectée dont il assure la collecte.
- **FBF : France Bois Forêt** cofinance, aux côtés des professionnels de la filière et grâce à la Contribution Interprofessionnelle Obligatoire (CVO), des actions collectives de promotion, communication et valorisation de la forêt française à travers notamment les différents usages du matériau bois.
- Le **Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation** est en charge de la gestion de la forêt et du bois



POUR QUI ?

30 PME ou ETI ambitieuses, entre 8 et 70 millions d'euros de chiffre d'affaires, et 30 et 250 employés, sélectionnées parmi la filière bois, amont et aval, en règle avec leurs obligations à l'égard de la Contribution Volontaire Obligatoire (CVO, France Bois Forêt) ou Taxe affectée (CODIFAB) :

- Avec un dirigeant qui a le contrôle ou dispose d'un mandat de ses actionnaires
- Chiffre d'affaires compris entre 8 et 70 millions d'euros
- Entreprise indépendante ou filiale d'un groupe dont le CA est inférieur à 5 milliards d'euros
- Cotée FIBEN 4 ou mieux



COMMENT ON ACCELERE ?

24 mois durant lesquels le dirigeant doit se rendre disponible minimum 22 jours, le planning est communiqué dès le début du programme.

Le dirigeant a la possibilité de venir accompagné d'un des membres de son Comité de Direction aux évènements et formations

- 1** Du conseil de qualité exécuté par des consultants seniors rigoureusement sélectionnés par **Bpifrance** :
 - **1 diagnostic 360°** de l'entreprise et des équipes sur 10 axes de croissance
 - **2 missions de conseil complémentaires** en fonction des axes prioritaires de croissance identifiés lors du diagnostic, soit 30 jours au total pour rendre l'entreprise plus solide
- 2** Des formations dispensées par une grande école d'ingénieur ou de commerce :
 - Des sessions en présentiel (8 séminaires de 2 jours) calibrées selon le cahier des charges **Bpifrance** spécial PME
 - Des formations e-learning via bpifrance-universite.fr (MOOCs, webinars...)
- 3** De la mise en relation et des échanges entre pairs :
 - L'entrée dans la communauté des Accélérés pour développer un réseau solide d'entrepreneurs ambitieux, aux profils sélectionnés
 - Des échanges sur les problématiques de votre entreprise



Conseil



Formation



Mise en relation



UN PROGRAMME QUI COMBINE
LES 3 PILIERS DE L'ACCOMPAGNEMENT
CONÇU POUR AIDER LES DIRIGEANTS
À GAGNER EN VISIBILITÉ ET SOLIDITÉ



POUR VOUS INSCRIRE

Margaux BOULLIER
Chargée de mission Accélérateurs
Email : margaux.boullier@bpifrance.fr
Tél. : 01 42 47 99 51 ou 06 32 92 85 27

Votre chargé d'affaires Bpifrance



DATE DE LANCEMENT

15
octobre
2019